

LE VERSEMENT DES PAIEMENTS PROVISOIRES AUX
AGRICULTEURS DES PRAIRIES

M. R. R. Southam (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, étant donné cette diminution considérable des recettes des fermes, qui s'élève à 5.8 p. 100 comme on vient de le mentionner, le gouvernement songera-t-il sérieusement à verser 100 millions de dollars en paiements provisoires aux agriculteurs de l'Ouest dont les recettes sont bien inférieures à la moyenne nationale?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Ces paiements se feraient très vite si le bill C-244 était adopté.

Des voix: Bravo!

D'autres voix: Oh, Oh!

LE COMMERCE INTERPROVINCIAL—LA LÉGALITÉ DES
DÉCRETS PROVINCIAUX—LE RENVOI À LA
COUR SUPRÊME

M. A. P. Gleave (Saskatoon-Biggar): Puis-je demander au ministre de la Justice, compte tenu de la décision prise à la demande du Manitoba par la Cour suprême qui a reconnu l'autorité du gouvernement fédéral, s'il a l'intention de demander encore à la Cour suprême de trancher la question de la validité des décrets de commercialisation qui ont été ou sont pris par les offices de commercialisation et les gouvernements provinciaux à titre de nouvelle mesure permettant d'établir l'autorité du gouvernement fédéral?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): Lorsque la décision a été annoncée lundi dernier, j'ai déclaré que j'en examinerais la portée avec le ministre de l'Agriculture. Nous annoncerons en temps voulu la politique future du gouvernement à ce sujet.

M. Gleave: Puis-je signaler au ministre de la Justice que je ne lui ai pas demandé si des consultations étaient en cours. Je lui ai demandé quel sera son point de vue, sa position juridique en tant que ministre ainsi que celle qu'adoptera le gouvernement.

L'hon. M. Turner: Le député s'intéresse à l'aspect juridique. Il voulait vraiment savoir quelles répercussions aurait cette décision sur le programme; la question est actuellement à l'étude.

LE COMMERCE INTERPROVINCIAL—LE QUÉBEC DEVANT
LA DÉCISION DE LA COUR SUPRÊME—LA
QUESTION DU RENVOI

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Comme les dirigeants de la FEDCO ont déclaré qu'à leur avis la décision de la Cour suprême dans la cause manitobaine ne porte pas atteinte aux activités de cet organisme, c'est-à-dire que jusqu'à ce que les tribunaux du Québec en arrivent à une décision, la situation restera probablement inchangée pour les producteurs du Manitoba, le gouvernement voudrait-il songer à saisir bientôt la Cour suprême de cette question?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice): A ma connaissance, cette affaire passe actuellement devant la

Cour d'appel au Québec et sans doute que la Cour suprême en sera saisie.

QUÉBEC—LA CONSTITUTIONNALITÉ DES ACTIVITÉS
DE L'AGENCE FEDCO

[Français]

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question supplémentaire à l'honorable ministre de la Justice.

Pourrait-il dire si l'agence québécoise de mise en marché des œufs connue sous le nom de FEDCO a communiqué avec lui ou avec son bureau, afin de savoir si ses activités dans la province de Québec demeurent constitutionnelles?

L'hon. John N. Turner (ministre de la Justice et procureur général): Pas à ma connaissance, monsieur l'Orateur.

[Traduction]

M. G. W. Baldwin (Peace River): Le gouvernement ne se prévaudra-t-il pas de son droit d'appel et ne veut-il pas intervenir dans le cas du Québec, facilitant ainsi un jugement rapide de cette affaire devant la Cour d'appel et, subséquemment, de la Cour suprême du Canada, afin qu'une décision faisant autorité soit rendue?

L'hon. M. Turner: Le gouvernement fédéral a déjà pris un parti positif. La Cour suprême a accepté la plupart des arguments que le gouvernement fédéral lui a présentés.

Des voix: Bravo!

LE COMMERCE INTERPROVINCIAL—ON DEMANDE DE
REPRENDRE L'ÉTUDE DU BILL C-176 IMMÉDIATE-
MENT APRÈS L'AJOURNEMENT D'ÉTÉ

[Français]

M. l'Orateur: L'honorable député de Joliette désire-t-il poser une question supplémentaire?

M. Roch La Salle (Joliette): Oui, monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question supplémentaire à l'honorable ministre de l'Agriculture.

Étant donné que le bill C-176 représente une planche de salut, compte tenu de la déclaration de la Cour Suprême, et étant donné que les agriculteurs devront attendre à l'automne pour bénéficier des avantages de ce bill, l'honorable ministre de l'Agriculture pourrait-il assurer la Chambre qu'il recommandera au gouvernement que le bill C-176 soit une des premières lois à être abordée lorsque nous reprendrons la session à l'automne?

[Traduction]

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): Je serais disposé à faire une recommandation dans ce sens, mais il est d'autres priorités qui ont déjà été signalées à la Chambre.

M. Bell: Nous nous en sommes aperçus hier soir.

M. l'Orateur: A l'ordre. Toute une série de questions supplémentaires ont déjà été posées à ce sujet. Je vais donner la parole au député de Regina-Est, puis au député d'Algoma, à propos d'une question différente, je l'espère.